

Pétrole et gaz

C'est aussi simple que cela. Mais je crois qu'il faut ajuster l'agriculture au marché de consommation, laquelle n'augmente pas au même rythme que la production.

Je suis donc d'avis qu'il ne faut pas simplifier les problèmes de l'agriculture, mais les considérer objectivement, et je crois que tous ensemble nous pouvons ajuster l'agriculture tant au marché de la consommation domestique qu'à l'exportation.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures. Je rappellerai aux députés que nous reviendrons alors à l'appel des motions.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant aux motions inscrites aux affaires courantes.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES
LE PÉTROLE ET LE GAZ—L'AUGMENTATION DU PRIX ET DE LA TAXE D'EXPORTATION—LA POLITIQUE GÉNÉRALE D'APPROVISIONNEMENT

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le 4 septembre le gouvernement a demandé à l'industrie pétrolière d'épargner aux consommateurs canadiens des augmentations additionnelles des prix avant le 30 janvier prochain. Ce maintien des prix devait demeurer en vigueur, sauf s'il était démontré à la satisfaction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que l'augmentation du prix du pétrole brut importé justifiait une augmentation des prix au Canada. A ce moment-là, comme aujourd'hui d'ailleurs, le gouvernement s'inquiétait de l'inflation et de ses conséquences sur le consommateur canadien.

Le prix du pétrole brut importé a augmenté considérablement au cours de septembre et octobre. Une des augmentations par les pays arabes producteurs, qui a été suivie d'une autre au Venezuela, était de l'ordre de 35 p. 100. Mon ministère et l'Office national de l'énergie ont suivi ces changements de près. Nous avons reçu, de la part des principaux raffineurs du Québec et des provinces de l'Atlantique faisant usage de pétrole brut étranger, des demandes d'autorisation à augmenter les prix de leurs produits. Ces demandes reflètent uniquement les augmentations réelles des prix du pétrole brut auxquelles les importateurs ont déjà dû se plier. Les augmentations de prix ont été différentes pour chaque compagnie, en fonction de la source du pétrole brut et des divers coûts de transport par mer.

J'informe aujourd'hui les raffineurs de l'Est du Canada que le gouvernement ne s'opposera pas à toute décision de

[M. Roy (Laval).]

leur part d'augmenter les prix de leurs produits à des niveaux concordant avec les augmentations que chaque compagnie a subies en septembre et au cours de la première moitié d'octobre. L'augmentation moyenne des prix de l'essence et de l'huile de chauffe à l'est de la vallée de l'Outaouais sera d'environ 2c. le gallon.

En plus des augmentations de prix que je viens de décrire et qui entrent en vigueur immédiatement, nos indications les plus sûres portent à croire que le prix moyen du pétrole brut livré à Montréal en provenance des hémisphères est et ouest augmentera de plus de \$1 le baril au cours de novembre. Les raffineurs de l'Est du Canada approvisionnés en pétrole importé seront autorisés en temps opportun à faire refléter dans leurs prix les augmentations de la deuxième moitié d'octobre et du mois de novembre.

Une partie importante de l'huile de chauffe du centre de l'Ontario provient d'outre-mer. La croissance rapide de la demande d'huile de chauffe importée et la hausse subséquente des prix a nui aux fournisseurs ontariens qui voulaient s'assurer des approvisionnements suffisants avant l'interruption de la navigation en décembre.

Dans ces circonstances, l'intention du gouvernement est de tenir compte des demandes des détaillants en vue d'une augmentation immédiate du prix des huiles de chauffe à l'ouest de la vallée de l'Outaouais, et particulièrement en Ontario et en Colombie-Britannique. Cette mesure aura pour effet d'assurer l'approvisionnement à l'ouest de la vallée de l'Outaouais et d'empêcher que ces approvisionnements aillent vers d'autres marchés. A l'exception de ce produit, le gouvernement a l'intention de demander à l'industrie canadienne du pétrole de continuer le maintien volontaire des prix courants à l'ouest de la vallée de l'Outaouais jusqu'au 1^{er} février 1974.

Le gouvernement est et restera vigilant et diminuera ses restrictions davantage si, à son avis, une telle mesure pourrait l'aider matériellement à atteindre son but principal: l'approvisionnement en produits pétroliers.

L'Office national de l'énergie m'a averti que si le prix du pétrole brut de l'Ouest se maintient jusqu'à la fin de décembre, le prix juste et raisonnable pour les exportations aux États-Unis serait, pour décembre, supérieur de \$1.90 le baril. Je peux alors annoncer que je demanderai au Parlement l'autorisation de porter la taxe à l'exportation de 40c. le baril en novembre à \$1.90 le baril en décembre.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Cette taxe de \$1.90 le baril constitue une mesure directe des économies transmises aux consommateurs canadiens à l'ouest de la vallée de l'Outaouais par la politique gouvernementale de maintien des prix.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Je désire maintenant dire quelques mots au sujet de la situation du pétrole brut canadien et des approvisionnements. Le début des hostilités au Moyen-Orient et l'embargo ordonné par les pays arabes sur les expéditions de pétrole aux États-Unis et aux Pays-Bas ainsi que l'imposition de réductions cumulatives de leur taux de production ont créé une incertitude profonde quant à l'approvisionnement en pétrole brut dans l'Est du Canada. Le Canada sera peut-être touché par la réduction de la production de pétrole des pays arabes. Toute diminution dans notre approvisionnement en pétrole brut importé ne peut manquer d'avoir des consé-